

## **Comité Belge d'Aide Aux Réfugiés**

Rue Defacqz 1 boîte 10

1000 Bruxelles

[info@cbar-bchv.be](mailto:info@cbar-bchv.be)

### **COMPTE-RENDU DE LA REUNION CONTACT**

**DU 9 JANVIER 2006**

#### **Présents**

Mmes: Berghmans (AI), Crauwels (VVSG), de Ryckere (UNHCR), Houben (VwV), Janssen (Barreau Bruxelles), Janssens (Rode Kruis), Lejeune (CECLR), Leroux (CSP), Maes (CBAR), van der Haert (CBAR), Vastmans (MSF)

MM: Bienfait (CGRA), Beys (Caritas International), Geysen (OE), Huys (CPRR), Khali (Croix-Rouge), Peltzer (JRS), Pleysier (FEDASIL), Vinikas (CBAR), Westerveen (UNHCR)

#### **Ouverture de la réunion et approbation du compte rendu de la réunion du 12 décembre 2006**

Monsieur Vinikas ouvre la réunion à 9h45.

Le PV de la réunion du 12 décembre 2006 est approuvé suite à la modification suivante :

§ 3: Monsieur Geysen fait remarquer qu'au mois de novembre 2006 il y a eu 263 demandes multiples. Dans la version francophone ce chiffre est exact, mais pas dans la version néerlandophone.

§ 23: Monsieur Pleysier précise que ce sont des mandats de 6 ans et non de 6 mois.

#### **Communication de l'Office des Etrangers (Monsieur Geysen)**

1. 1.053 demandes d'asile ont été introduites au cours du mois de décembre 2006, ce qui signifie en moyenne 52,4 demandes par jour ouvrable. Cela représente une légère diminution en comparaison avec novembre 2006 (1,3 demande de moins par jour ouvrable) mais toujours une grande diminution en comparaison avec décembre 2005 (342 demandes de moins au total). 995 demandes ont été introduites sur le territoire, 37 en centres fermés et 21 à la frontière.

2. Les principales nationalités représentées sont : la Russie (163), la Serbie et le Monténégro (116), l'Irak (86), le Congo (62), l'Iran (62), la Guinée (40), l'Afghanistan (39), la Turquie (28), l'Arménie (27) et le Rwanda et l'Angola (26).

3. Pour toute l'année 2006, les principales nationalités sont : la Russie (1582), le Congo (843), la Serbie et le Monténégro (778), l'Irak (695) et l'Iran (631).

4. En décembre 2006, 215 demandes multiples ont été introduites (une baisse de 48 demandes par rapport à novembre 2006) principalement par des demandeurs originaires de Serbie et du Monténégro (71), d'Iran (39), de Russie (29). Monsieur Geysen fait remarquer que le nombre de demandes multiples est élevé, vu qu'environ 150 à 160 demandes multiples sont introduites par mois.

5. Au mois de décembre 2006, 792 décisions ont été prises, réparties comme suit : 110 décisions de recevabilité, 125 décisions de reprise dans le cadre de la Convention de Dublin (25 et 26 quater), 42 refus de prise en considération d'une nouvelle demande (13 quater) et 515 décisions d'irrecevabilité (annexes 25bis ou 26bis). 51 dossiers ont été clôturés sans objet. Au total 843 dossiers ont été clôturés en décembre.

6. Monsieur Geysen donne les chiffres totaux pour l'année 2006. En 2006, 1.154 décisions de recevabilité ont été prises, 891 décisions de refus de prise en considération, 1.902 de décision dans le cadre de la convention de Dublin (25 et 26quater), 8.520 décisions d'irrecevabilité. 825 dossiers ont été clôturés sans objet et au total 13.292 dossiers ont dès lors été clôturés par l'OE.

7. En décembre 2006, 57 MENA ont été enregistrés à l'OE (39 garçons et 18 filles). 54 d'entre eux ont introduit une demande d'asile sur le territoire et 3 à la frontière. Aucun n'avait entre 0 et 5 ans, ni entre 6 et 10 ans, 15 avaient entre 11 et 15 ans, 23 avaient 16 ans et 17 avaient 17 ans. Parmi eux, 17 provenaient d'Afghanistan, 6 d'Angola, 4 de Guinée et de Russie, 3 d'Irak et d'Inde.

8. Monsieur Geysen communique les chiffres totaux pour la protection subsidiaire: 343 demandes ont été introduites via les communes (il s'agit des personnes majeures, les enfants ne sont pas compris). De ces 343 demandes, 192 étaient originaires de Serbie et du Monténégro. Dans les dossiers néerlandophones **245** décisions ont été prises, qui sont réparties de cette manière : 88 personnes ont reçu une CIRE temporaire, 36 personnes ont reçu un CIRE définitif, 103 demandes étaient sans objet, 3 personnes ont été refusées (2 pour des raisons d'ordre public et 1 personne qui avait quitté le territoire), 15 personnes ont encore une procédure d'asile pendante. Il y a eu **129** décisions francophones, dont 79 décisions positives, 2 refus et 48 demandes sans objet. Les principales nationalités étaient : la Côte d'Ivoire (60), la Serbie et le Monténégro (21) et le Sierra Leone (4).

9. Madame Maes demande à quelle commune doit s'adresser une personne qui n'est officiellement inscrite nulle part, pour introduire une demande de protection subsidiaire. Dans l'article 77§3 de la Loi du 15 septembre 2006 (modifiant la Loi des étrangers de '80), il est dit que la demande doit être introduite « auprès du Bourgmestre de l'endroit où la personne réside ». Il semble donc qu'il s'agisse du lieu de résidence de fait. Cependant, la commune d'Anvers a refusé de transmettre une demande à l'OE. Selon Monsieur Geysen c'est, en effet, la résidence effective qui compte et Anvers devrait transmettre la demande à l'OE.

10. Madame Maes demande également si l'exigence de "ne pas avoir quitté le territoire" vaut aussi pour les personnes qui, après la décision contenant une CNR, ont introduit une nouvelle demande d'asile dans un autre pays européen et qui ont été renvoyées en Belgique via le système Dublin. Monsieur Geysen explique que cette condition est appliquée de manière très stricte et que dans ce cas, l'OE est très probablement au courant que la personne a quitté le pays. Il fait remarquer que dans la pratique peu de dossiers ont été refusés sur cette base.

### **Communication du CGRA (Monsieur Bienfait)**

11. Monsieur Bienfait fait remarquer que les statistiques ne sont pas réellement représentatives, étant donné que depuis le 15 novembre et jusqu'au 31 décembre 2006, aucune décision de refus au fond n'a été notifiée (en ce inclus, les décisions d'octroi de la protection subsidiaire) et à cause de le manque de clarté concernant l'instance d'appel. La loi-programme, publiée le 28 décembre, a levé cette imprécision et il est établi que les recours doivent être introduit auprès du Conseil du Contentieux des Etrangers. Beaucoup de décisions seront donc notifiées dans les mois à venir. Monsieur Bienfait communique quand même qu'en décembre 2006, 617 décisions ont été prises, dont 473 en recevabilité. 232 décisions de procéder à un examen ultérieur ont été prises, 2 dossiers ont été clôturés sur base de l'article 55. 143 décisions au fond ont été prises, dont 121 reconnaissances, 15 cas de désistement et dans 7 cas il a été fait application de l'article 55. Vu le nombre très bas de décisions notifiées, l'arriéré du CGRA a augmenté à 6.113 dossiers fin décembre. Ce chiffre est cependant artificiel, vu qu'environ 600 décisions sont prêtes à être notifiées en janvier ou février 2007.

12. Monsieur Bienfait rajoute qu'en ce qui concerne les nationalités pour lesquelles la protection subsidiaire a été accordée, il ne peut donner d'information pour les raisons expliquées ci-dessus. Il communique cependant avoir entendu que quelques recours ont été introduits auprès du Conseil du Contentieux des Etrangers contre des octrois de la protection subsidiaire.

13. Monsieur Bienfait explique que récemment les différents candidats présélectionnés pour le poste de Commissaire-adjoint néerlandophone ont été entendus. Le travail du comité de sélection est dès lors terminé. 16 candidats se sont présentés, avec une majorité de candidats féminins.

14. Madame Houben demande si les Somaliens qui disposent d'une CNR "non-actuelle", pourraient la faire transformer en une CNR actuelle. Monsieur Bienfait répond qu'actuellement il n'a pas encore été octroyé la protection subsidiaire dans un dossier somalien, mais que le CGRA y réfléchit cependant. Cela varie d'une région à une autre. Ainsi la situation est différente au Somaliland qu'à Mogadiscio. De plus, la situation change tous les jours. Il a été décidé depuis le 1<sup>er</sup> janvier de provisoirement ne plus prendre de décisions dans les dossiers somaliens.

15. Madame Casteleyn demande si le CGRA fait une différence entre les différents groupes, par exemple les femmes ou les hommes seuls. Monsieur Bienfait confirme qu'il est tenu compte de ce critère. Il informe aussi que prochainement une réévaluation de la situation au Tchad aura lieu.

16. Madame Janssens demande quand la nouvelle procédure entrera totalement en vigueur. Monsieur Bienfait répond que ce n'est pas encore clair, mais que la nouvelle procédure ne

sera probablement pas encore appliquée en avril 2007. Monsieur Geysen confirme qu'actuellement, il ne peut pas encore être donné de date fixe. Monsieur Huys considère qu'on espère que ce sera fait avant les grandes vacances. Monsieur Pleysier fait remarquer qu'il doit quand même bien exister un agenda. Monsieur Geysen fait remarquer que l'AR n'est pas encore finalisé mais que des informations concernant la mise en oeuvre de la procédure seront données quelques mois à l'avance. Monsieur Bienfait propose d'essayer d'avoir plus d'information ce concernant pour la prochaine réunion de contact.

### **Communication de la CPRR (Monsieur Huys)**

17. Monsieur Huys communique que Monsieur Geert Debersaques a été désigné comme Premier Président du Conseil du Contentieux des étrangers, Monsieur Serge Bodart comme Président et Madame De Cooman comme Greffière en chef.

### **Communication du UNHCR (Monsieur Westerveen)**

18. Monsieur Westerveen explique que le UNHCR a sorti deux nouvelles positions récentes. Une concernant le Sri Lanka <http://www.unhcr.org/home/RSDLEGAL/4590f12a4.pdf> et une concernant l'Irak <http://www.unhcr.org/home/RSDLEGAL/458baf6f4.pdf>. Les deux positions peuvent être consultées sur le site du HCR. En résumé, on peut dire que les deux positions plaident pour l'application de la protection subsidiaire.

19. Monsieur Westerveen fait remarquer la situation très préoccupante en Irak. Un appel a été lancé pour récolter 60.000 dollars pour l'accueil des réfugiés irakiens dans les pays voisins : la Syrie, la Jordanie, la Libye, l'Egypte et la Turquie. Environ 10.000 Irakiens fuient leur pays chaque semaine !

### **Communication du Fedasil (Monsieur Pleysier)**

20. Monsieur Pleysier distribue les statistiques du mois de décembre 2006. Il fait remarquer que le taux d'occupation oscille toujours autour des 80%, ce qui signifie que la situation est stable dans le réseau d'accueil.

21. Comme il a été communiqué lors de la précédente réunion de contact, le nombre de places d'accueil dans certains centres est diminué, ce qui fait que la capacité totale diminue de 200 places. Le Centre d'Arlon (capacité de 75 places) fermera ses portes fin janvier 2007. Une garantie d'emploi est cependant assurée au personnel qui le souhaite dans le réseau d'accueil de Fedasil et/ou de la Croix-Rouge. Dans les Centres d'Arendonk et de Ponderôme le nombre de places va encore augmenter, suite à des travaux d'infrastructure décidés précédemment.

22. Monsieur Pleysier propose des agendas 2007 de Fedasil.

23. Monsieur Pleysier parle d'une discussion qui a eu lieu concernant le lieu d'accueil (bar à soupe) « Le Nouveau Monde », qui se situe près de l'Office des Etrangers. Il s'agit d'un lieu où de la soupe, de l'information et des sanitaires sont mis à disposition des demandeurs d'asile. Fedasil a considéré que cette initiative n'était plus prioritaire dans l'ensemble des moyens disponibles et désirait ne plus octroyer ces subsides (budget de 65.000 euro) en 2007. Cependant, les nuisances signalées dans le passé pour le quartier de la gare du Nord, ont fortement diminué, entre autre suite à la forte diminution du nombre de demandeurs d'asile. Fedasil a demandé l'avis de l'OE et du CGRA et les deux instances considèrent que « Le

nouveau monde » n'est pas nécessaire. Le Ministre de l'Intégration sociale a cependant décidé de garder « Le Nouveau Monde » ouvert jusqu'au milieu de 2007, moyennant une diminution de moitié des subsides de Fedasil (de facto jusque 32.599 euro). Cela donne le temps de trouver des solutions alternatives.

24. Monsieur Pleysier présente les statistiques de l'accueil des demandeurs d'asile en 2006 sur base d'une présentation PowerPoint. Cette présentation est ajoutée en annexe au présent rapport. Monsieur Pleysier insiste cependant sur le fait qu'il s'agit de chiffres provisoires.

25. Monsieur Pleysier explique qu'en ce qui concerne les nuisances qui ont été signalées autour du Centre de Woluwe-St-Pierre, il semblerait qu'elles soient exagérées par certains riverains. Le taux d'occupation a été bas tout au long de l'année. En moyenne seulement 46 lits des 120 étaient occupés, d'où on peut déduire que les nuisances devaient être réduites. Il confirme cependant que ce centre d'accueil n'est pas adéquat pour l'accueil d'enfants à long terme, parce que le style du centre ne permet pas que les enfants aillent à l'école.

26. Concernant les statistiques des centres d'observation et d'orientation (Neder-Over-Heembeek en Steenokkerzeel), Monsieur Pleysier donne des explications concernant les problèmes récents qui y ont eu lieu. Il y a surtout eu des problèmes à NOH, avec un incendie et des disputes nocturnes. Ceci découle principalement du fait que ce centre accueille aussi bien des demandeurs d'asile que de jeunes illégaux, ce qui cause des tensions entre ces deux groupes.

27. En ce qui concerne les statistiques concernant les familles avec enfants illégaux, Monsieur Pleysier constate que leur proportion dans le réseau d'accueil continue à augmenter (environ 25% des capacités fédérales). Un accord a été conclu avec la Croix-Rouge et le Rode Kruis pour qu'à partir du 1er février 2007, ces personnes puissent également être accueillies dans leurs centres.

28. Madame Leroux demande s'il existe des chiffres en ce qui concerne les départs des familles illégales. Ces chiffres ont été communiqués au CBAR et sont joints au présent compte-rendu.

#### **Communication du CBAR (Monsieur Vinikas)**

29. Le CBAR cherche un directeur-adjoint à mi-temps.

**Les prochaines réunions de contact auront lieu les mardis 13 février, 13 mars, 10 avril, 8 mai et 12 juin au siège de Fedasil, Rue des Chartreux, 19-21, 1000 Bruxelles.**